

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
952<sup>ème</sup> RÉUNION

6 OCTOBRE 2020  
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC / PR / COMM. (CMLII)

COMMUNIQUÉ

## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 952<sup>ème</sup> réunion tenue le 6 octobre 2020, sur la situation au Soudan,**

Le Conseil de paix et de sécurité,

**Prenant note** de l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'UA et le Président du CPS pour le mois d'octobre 2020, l'Ambassadeur Osama Abdelkhalik, de la communication faite par le Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui, de la présentation faite par le Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA pour le Soudan, l'Ambassadeur Mohamed Belaiche; et des déclarations faites par le Représentant de la République du Soudan, l'Ambassadeur Gamal Elsheikh Ahmed; et le Représentant de la République du Soudan, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), M. Amar Daoud;

**Rappelant** ses décisions antérieures sur la situation au Soudan, en particulier le communiqué [PSC / PR / COMM. (CMXXXI)] adopté lors de sa 931<sup>ème</sup> réunion tenue le 17 juin 2020 et le communiqué [PSC / PR / COMM. (CMVI)] adopté lors de sa 906<sup>ème</sup> réunion tenue le 30 janvier 2020, ainsi que le communiqué [PSC/PR/COMM.(DCCCLXXXIV)] adopté lors de sa 884<sup>ème</sup> réunion tenue le 10 octobre 2019;

**Inspiré** des aspirations 3 et 4 de l'Agenda 2063, visant à promouvoir une culture universelle de bonne gouvernance, de valeurs démocratiques, d'égalité des sexes, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit; ainsi qu'une approche axée sur le dialogue pour la prévention et le règlement des conflits à la quête d'une Afrique pacifique et prospère;

**Réaffirmant** la solidarité de l'Union africaine avec le peuple soudanais et les Autorités Soudanaises de transition dans leurs aspirations à l'ordre constitutionnel, qui leur permettra de progresser dans leurs efforts de transformation démocratique du pays; **réaffirmant également** son attachement au respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Soudan.

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité

1. **Se félicite** de la signature de l'Accord de paix, le 3 octobre 2020, entre le Gouvernement de transition du Soudan, le Front révolutionnaire soudanais (FRU) et le Mouvement de libération du Soudan de Minni Minnawi (SLM-MM), préparant la voie au rétablissement de la paix dans le pays, et, à cet égard, **exhorte** les parties signataires à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de paix, et assurer la prévalence d'une paix durable au Soudan;

2. **Se félicite également** de la signature antérieure d'un accord conjoint de principes, le 3 septembre 2020, par le Premier Ministre du Gouvernement de transition du Soudan, Abdalla Hamdok, et le Président du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N-AH), Abdelaziz al-Hilu, signalant une étape positive vers le maintien de la cessation des hostilités et la création de conditions propices pour que toutes les parties trouvent une solution politique constructive et juste au bénéfice de tous les Soudanais, et exprime son encouragement avec

l'annonce par la Médiation du Soudan du sud que les négociations reprendront avec le SPLM-N-Al Hilu durant la 3<sup>ème</sup> semaine du mois d'octobre à Juba;

3. **Rend hommage** aux efforts incessants déployés par le du Soudan du Sud et S.E. Président Salva Kiir Mayardit, en abritant les pourparlers de paix et dans la médiation entre les parties, ce qui a abouti à une étape louable pour le peuple soudanais;

4. **Rend également hommage** à l'engagement et aux efforts inébranlables des garants et les témoins de l'accord de paix, en particulier l'UA, les pays voisins du Soudan, les pays de l'IGAD, les Nations unies, et les Amis du Soudan pour accompagner le Soudan dans sa quête de la paix, de la sécurité et du développement socio-économique;

5. **Félicite** les Autorités de transition du Soudan et toutes les parties prenantes compétentes pour leurs engagements, leur coopération et leur dialogue en cours à relever de manière inclusive les innombrables défis auxquels le pays est confronté et pour leurs contributions à la finalisation de l'accord de paix; et **encourage** toutes les parties prenantes à rester engagées à mettre en œuvre tous les articles et délais de l'Accord de paix signé, ainsi que la déclaration constitutionnelle, y compris la mise en place de l'Assemblée législative de transition d'ici le 3 décembre 2020;

6. **Appelle** les parties non signataires de l'accord de paix, y compris M. Abdul Wahid Mohammed al-Nur et le Mouvement de libération du Soudan, de placer les intérêts nationaux du pays au-dessus des intérêts individuels, et à s'engager immédiatement et sans condition dans le processus de paix, de s'engager à cesser les hostilités et à renoncer à la violence, et à cet égard, **exhorte** les autorités à approcher les non-signataires pour réaliser la paix et y parvenir;

7. **Souligne l'impératif** d'assurer l'inclusion et la participation significative des femmes et des jeunes à la prise de décisions et la consolidation de la paix à tous les niveaux, en reconnaissance de leur rôle fondamental dans les efforts de prévention et de règlement des conflits visant à parvenir à une paix durable dans le pays;

8. **Souligne l'importance** de la mise en œuvre effective des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) volontaires visant à assurer un environnement stable pour que d'autres développements et activités de redressement et **encourage** les autorités de transition du Soudan à sensibiliser toutes les parties à s'engager dans le DDR visant à freiner la prolifération des armes légères et de petit calibre;

9. **Souligne** l'urgence pour le Centre de reconstruction et de développement post-conflit de l'UA (RDPC), par l'intermédiaire du Centre du RDPC de l'UA et en étroite collaboration avec le gouvernement de transition du Soudan, d'identifier les besoins et les priorités, de lancer et de promouvoir des projets de stabilisation, de développement et de reconstruction post-conflit visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit, à consolider la paix et à éviter la reprise de la violence;

10. **Réitère son appel** à la communauté internationale et aux organisations, en particulier aux États-Unis d'Amérique pour qu'ils lèvent rapidement toutes les sanctions et autres mesures punitives imposées contre le Soudan, y compris son retrait de la liste des États commanditaires du terrorisme (STT), sans conditions additionnelles, afin de faciliter le redressement économique

et le développement socio-économique du pays; et dans ce contexte, **prend acte** des engagements en cours entre les États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de transition du Soudan en vue de régler les questions pendantes concernant le retrait du Soudan de la liste des commanditaires du terrorisme des États-Unis d'Amérique, afin de faciliter l'accès au financement international;

11. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la situation humanitaire au Soudan, qui a été exacerbée par les inondations, l'invasion des criquets pèlerins et la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19); et **réitère son appel** à tous les États membres de l'UA et à la communauté internationale dans son ensemble, à continuer d'apporter un soutien humanitaire pour soulager les souffrances humaines et faciliter le rétablissement de la dignité du peuple du Soudan;

12. **Appelle** tous les partenaires internationaux à honorer rapidement leurs engagements annoncés lors de la conférence de haut niveau sur le partenariat avec le Soudan en juin 2020 et à faire preuve d'un engagement véritable et significatif pour aider le Soudan à surmonter la situation économique, financière et monétaire difficile actuelle ;

13. **Encourage** la communauté internationale, en particulier les pays voisins du Soudan, l'IGAD et l'ensemble des États membres de l'UA, à continuer d'apporter un soutien politique, technique, économique et diplomatique au Soudan et à son peuple en vue de consolider les avancées réalisées avec la signature de l'accord de paix, tout en s'attaquant aux graves problèmes économiques auxquels le pays est confronté;

14. **Se félicite** des discussions en cours entre le Soudan, l'UA et les Nations unies sur le retrait de l'opération hybride des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) et l'opérationnalisation totale de la Mission intégrée des Nations unies pour l'assistance à la transition au Soudan (UNITAMS); à cet égard, **attend avec intérêt** la prochaine visite conjointe du Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, et les **encourage** à convaincre les parties soudanaises à redoubler d'efforts collectifs pour consolider les avancées de la paix et résoudre les questions pendantes;

15. **Décide** de rester saisi de la question.